

Bénévolat "Coup de pouce Étudiants-Grenoble"

Cette association a pour objet d'apporter de la part des bénévoles (de tous horizons, même si ce sont très majoritairement des retraités) et dans un lieu convivial un soutien à des étudiants français ou étrangers de tous pays, toutes disciplines, tous niveaux :

- . dans la pratique du français
- . dans la compréhension des matières étudiées (langues, lettres, sciences humaines, mathématiques, physique, chimie, biologie)

« **Coup de pouce** », au-delà des rendez-vous individuels, met l'accent sur la découverte de la culture française et occidentale, en organisant des cours en petits groupes (histoire, arts, sciences, société), en organisant des conférences, des visites culturelles (musée de Grenoble, Hydrolec à Vaujany, à titre d'exemple)

Petites données chiffrées pour mieux apprécier l'activité : 176 étudiants, de 41 nationalités et de 21 disciplines ; âge : majoritairement entre 20 et 30 ans ; 60% de filles et 40% de garçons. Provenance : Asie largement majoritaire, Maghreb et Amérique latine en augmentation. Matières demandées : français pour

67%, autres langues : 15%, sciences : 11%, autres : 7%

109 bénévoles enseignants et 15 bénévoles aidant au fonctionnement qui ont : majoritairement entre 60 ans et 70 ans et assurent 5080 heures de cours données dans l'année.

Pour ma part, depuis deux ans que je suis inscrit dans cette association, j'ai suivi un étudiant iranien, ingénieur dans le pétrole dans son pays et qui venait faire un complément de formation en électronique à Grenoble. Un étudiant vietnamien. Et maintenant un étudiant iranien qui est à l'école doctorale de Grenoble École de Management (GEM)

Sachant que tous les cours qu'il suit (ou qu'il donne aussi) sont en anglais, cet étudiant souhaite profiter de son séjour à Grenoble pour connaître la civilisation française, à commencer par sa langue, car il a

une très grande curiosité intellectuelle.

Le cours est ainsi orienté sur la conversation courante et le vocabulaire, beaucoup plus que sur la grammaire. Et cet échange hebdomadaire est très enrichissant, car moi aussi, j'apprends plein de choses sur l'Iran (notamment, qu'avec la jeunesse étudiante qu'il a, c'est un pays qui se développera beaucoup plus vite qu'on ne l'imagine !)

J'en termine en indiquant qu'il y a une disproportion entre étudiants (176) et bénévoles (109). L'association « coup de pouce » est donc en recherche de nouveaux bénévoles.

Pierre LAPORTE-DAUBE

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à prendre contact avec sa remarquable directrice, Blandine.

Coup de pouce Étudiants-Grenoble
53, place Saint Bruno

Dates de naissance, mise à jour du fichier de nos adhérents

Nous tenons à remercier les 80 adhérents(es) qui nous ont communiqué leur date de naissance.

La connaissance des dates de naissance nous permet d'établir des statistiques plus fines qui tiennent compte des tranches d'âge et ainsi d'affiner notre action syndicale.

Il n'est pas trop tard pour la vingtaine d'adhérents(es) qui n'ont pas encore répondu.

Daniel RUQUET

Sommaire

Éditorial P.1
Les quatre appels de la CFDT P.1

Vie des ULR
Nord Isère P.2
Vienne P.3

Vie de l'UTR
Gel des cotisations en 2017 P.3
Commission environnement P.3
Bureau élargi P.4
Le Revenu Universel P.5
Savoir décoder l'information P.6

Vie de la CFDT action revendicative
Anxiété amiante P.6
Enquête Parlons Travail P.7
La CFDT 1ère organisation P.7

Engagement solidaire
Coup de pouce étudiants P.8

Pour être encore mieux informés... Restons branchés...

Abonnez-vous à la newsletter de la CFDT : https://www.cfdt.fr/portail/confederation-j_5
N'oubliez pas de nous envoyer votre adresse mail à : retraites.cfdt.isere@orange.fr



Repères 38

Journal des retraités CFDT de l'Isère

Juillet 2017 - n° 37

ÉDITO

Promouvoir la culture du dialogue.

La CFDT est devenue le premier syndicat chez les salariés du secteur privé. Au delà du symbole, c'est l'imagination sociale qui a retenu l'attention des salariés du privé. De la réduction du temps de travail à la personnalisation des parcours professionnels en passant par la prise en compte de la pénibilité au travail. C'est sur ces bases de propositions que s'organise à ce jour le progrès de la conscience sociale.

Depuis, Emmanuel MACRON a été élu président de la république française. La France, pays de l'éloquence n'est pas le pays de l'écoute. Elle a besoin d'apprendre la culture du dialogue. La France, pays des postures, où il est plus facile d'être contre que d'être pour, a besoin de plus d'explications et d'échanges.

Libéralisme, flexibilité, souplesse, indemnités, compétitivité, tous ces mots s'opposent au mot sécurité. Quel rôle à tenir pour notre syndicat ?

Le besoin de souplesse ne se bâtit que par le dialogue social dont le rôle est de faire émerger des solutions adaptées dans le respect du contrat de travail.

Monsieur Macron veut simplifier le code du travail. Son gouvernement devra s'attaquer à l'adaptation du patronat aux nouvelles données économiques mondiales. Tous les acteurs du monde du travail doivent se mettre autour de la table afin de négocier dans l'intérêt général et de veiller à ce que les aides de l'Etat ne soient pas distribuées sans engagement. Il faudra prendre le temps nécessaire afin de ne pas manquer ce rendez vous, en dehors de toute posture partisane.

L'UTR Isère, dont le slogan du dernier congrès était « **retraités, citoyens solidaires** », restera vigilante pour faire respecter nos valeurs et nos revendications. Quels que soient les résultats des élections législatives, avec l'UNSA, nous rencontrerons les nouveaux députés avant les vacances afin de leur porter une vision d'intérêt général dans la société d'aujourd'hui et afin de leur faire connaître nos revendications de retraités.

La Commission Exécutive de l'UTR

Les quatre appels de la CFDT

Aux *gouvernants du pays*, il n'y a pas, et il n'y aura pas de progrès économique et social durable sans un dialogue social de qualité, s'appuyant sur des organisations syndicales solides et reconnues, de l'entreprise au national en passant par la branche et les territoires.

Au *patronat et employeurs* à donner davantage d'espaces à un dialogue social fondé sur la reconnaissance d'intérêts contradictoires mais cherchant le compromis utile à tous. A partager davantage le pouvoir économique avec ceux qui représentent l'intérêt des salariés. Le syndicalisme change ... alors changez aussi.

Aux *autres organisations syndicales* qui partagent notre conception de la démocratie sociale et du progrès social, travaillons ensemble, malgré nos différences et nos divergences. Les salariés attendent de nous des résultats et nous serons plus forts ensemble pour les obtenir.

Aux *salariés* de rejoindre la CFDT pour développer ce syndicalisme constructif et utile pour chacun.



UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FESTIVE A L'ULR DU NORD ISERE

L'assemblée générale de l'Union Locale Retraités Nord Isère a réuni 55 participants pour son 20^{ème} anniversaire avec entre autres la présence des ULR de Vienne, Voiron, Grenoble, de l'UTR 38, de l'UD avec Lionel Picollet et de l'URI avec Elisabeth Le Gac.

La matinée a débuté avec le mot du Président Philippe Joguet, puis le Secrétaire Daniel Dormant a commenté le bilan de l'année 2016/2017 en mettant l'accent sur le syndicalisme libre et engagé de notre organisation. Le trésorier, Guy Barnier, a présenté

un état des finances de l'ULR puis les comptes rendus d'activité des commissions santé, développement et qualité de la vie ont été développés par leurs différents responsables.

Ont été élus au Conseil de l'ULR : G. Barnier, R. Bourret, D. Desprez, D. Dormant, J. Gallet, J.L. Garcia, M.A. Greninger, M.T. Hogrel, P. Joguet, J. Mandon, M. Merigot, G. Montagne, M. Patural, C. Pothin, M. Jo Putinier, E. Ruiz, J.P. Thomas. et Charles Romieux en remplacement de Béatrice Perret.

Nous avons ensuite pris l'apéritif animé par 2 musiciens, suivi du traditionnel repas.

Pour fêter les 20 ans de l'Union Locale des Retraités CFDT du Nord Isère le Conseil avait décidé d'organiser une après-midi festive. Il a été cependant convenu de plancher sur le sujet suivant « pourquoi rester adhérent à la CFDT lorsqu'on est à la retraite ? »

Nos discussions ont été observées, analysées et résumées sous forme de long poème par un comédien qui a captivé l'auditoire avec ses traits d'humour percutants, justes, brillamment formulés.

Un film retraçant 70 ans de syndicalisme retraités a également été visionné par les participants.

Le Secrétaire Général Daniel Dormant a tiré le bilan de cette journée conclue par un hommage à celles et à ceux qui sont à l'origine de notre ULR.

Nous avons ensuite soufflé les bougies du gâteau de ce 20^{ème} anniversaire pour fêter dignement cet événement.

Jean-Pierre THOMAS



Assemblée Générale de l'ULR de Vienne

23 présents à notre AG, qui s'est tenue le 7 avril comme souvent au centre aéré EDF GDF d'ESTRABLIN. Présence de la Secrétaire et du Secrétaire adjoint de l'UTR, et de l'ULR du Nord Isère.

Préalablement à l'AG, nous avons apprécié comme d'habitude le repas préparé par l'Association PREVENIR, association de Prévention Spécialisée dont les éducateurs préparent de délicieux buffets en y asso-

ciant des jeunes dont ils ont la charge. L'UL et l'ULR font travailler PREVENIR à chacune de leur AG ou de leurs réunions d'informations.

Rapport d'activité et financier présentés par la Secrétaire sortante Chantal MAIZIERE et la Trésorière Brigitte ROUCOUSE. 72 adhérents dont 40 à l'ULR (directs hors SSR) Budget à l'équilibre avec un très

faible excédent. Voté à l'unanimité et une abstention pour le rapport financier.

Election des membres du Bureau : Nouveau membre entrant : Gérard GADOUD. Chantal MAIZIERE ne se représente pas comme Secrétaire. Gilbert CONTE se déclare candidat pour la remplacer. Pas d'autres candidats.

[Suite page 3 >>>](#)

Éditeur : UTR 38 CFDT - Bourse du Travail - 32 Av de l'Europe 38 030 GRENOBLE Cedex 2
Imprimerie : UD CFDT 38
Directeur de publication : Josette DIZET

Rédacteur en chef : Chantal DURANTON
Rédacteur en chef adjoint : Serge HUET
Maquette et mise en page : Bernard ALBERT et Maxence GIRARD

Enquête Cfdt "PARLONS TRAVAIL"

La CFDT a présenté les premiers résultats de l'enquête.

Avec plus de 200 000 participants et 20,4 millions de réponses entre septembre et décembre 2016, *Parlons travail* est la plus grande enquête jamais réalisée en France sur le travail. Salariés, agents des fonctions publiques, étudiants, intérimaires, contractuels, apprentis, demandeurs d'emploi, stagiaires, retraités, indépendants, auto entrepreneurs, syndiqués ou non... : tous étaient invités à donner leur avis sur leur travail, par le biais d'un questionnaire en ligne.

« *Parlons travail* est la preuve que lorsqu'on leur donne la possibilité de le faire, les travailleurs ont des choses à dire sur le travail et la façon dont ils le vivent », a affirmé Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT. « Le nombre très élevé de réponses va crédibiliser nos revendications sur le travail trop souvent invisible ou mal traité dans le débat actuel, ou bien uniquement considéré comme un coût ou une souffrance : ces angles réducteurs ne nous conviennent pas.

Ce qu'en disent les travailleurs montre que le modèle de l'entreprise traditionnelle est dépassé. Le travail se transforme et avec lui, le temps de travail, les lieux où il s'exerce, le management... »

Un Manifeste pour le travail Ce Manifeste contient six mesures phares défendues par la CFDT pour accompagner les changements du travail. La plus emblématique au vu des résultats annoncés ce jour sera de « rééquilibrer le pouvoir dans l'entreprise et continuer à défendre un droit à l'expression pour les salariés. L'enquête montre clairement qu'il faut leur redonner la main sur leur travail », a constaté Laurent Berger. Il a également insisté sur la lutte contre l'intensification du travail et la généralisation des négociations sur la qualité de vie au travail, sur la création de nouveaux droits pour encadrer les

transformations liées au numérique, dont le télétravail et la déconnexion, la nécessité de développer le compte personnel de prévention de la pénibilité. Sur le temps de travail, la CFDT propose la création d'une banque de temps pour pouvoir mieux répartir la durée du travail tout au long d'une vie professionnelle.

Et il a rappelé trois critères incontournables pour la CFDT :

- la réparation de la pénibilité,
- la défense de l'action publique,
- la légitimité du syndicalisme pour construire le progrès social. « Sur ces trois revendications, nous ne baisseront pas pavillon », a-t-il déclaré. « Je suis convaincu que l'avenir du syndicalisme passe par la consultation des salariés. Ce que nous venons de faire avec cette enquête, nous allons continuer à le faire sur le terrain, dans les entreprises » a-t-il conclu.

LA CFDT PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE DU PRIVÉ

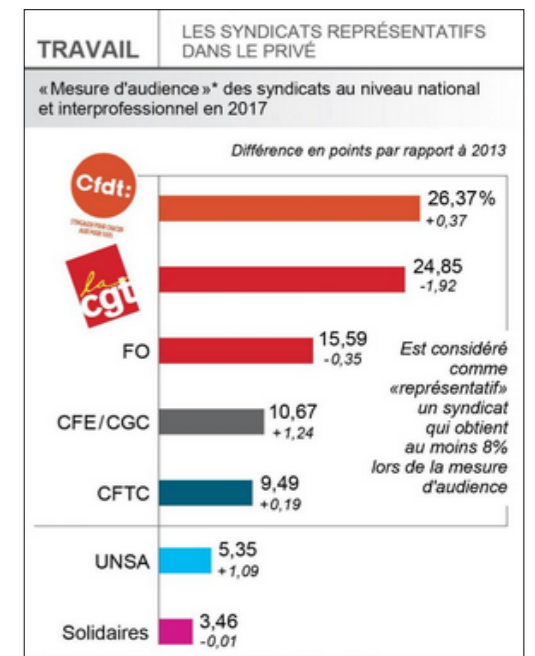
La mesure de la représentativité des organisations syndicales du secteur privé place la CFDT en tête des organisations syndicales représentant les salariés du secteur privé. Avec 26,37% la CFDT progresse de 0,37% soit 62 741 voix. La CGT à 24,85% perd 1,96% et 58 189 voix.

En poids relatif (recalculé sur la base des organisations ayant franchi le seuil des 8% pour être représentatif au niveau national), la CFDT atteint 30,32% - ce qui la met en position de pouvoir signer seule un accord au niveau national interprofessionnel.

La CFDT est aussi première organisation syndicale chez les cadres et dans l'encadrement.

Pour Laurent Berger c'est historique. Cette victoire est avant tout celle des militantes et militants de la CFDT qui se battent au quotidien dans leur entreprise ou administration pour défendre leurs collègues et obtenir de nouveaux droits. Cette première place confirme que notre type de syndicalisme, capable de regarder la réalité en face pour mieux la transformer, capable de faire des propositions, de s'engager dans la négociation et d'obtenir des résultats concrets, répond aux attentes des salariés. Il nous faut désormais maintenir cette première place et nous tourner vers les élections dans les fonctions publiques, l'an prochain, afin que la CFDT de-

vienne la première organisation syndicale en France.



Savoir décoder l'information

« L'immédiat est l'ennemi du média » Ce titre en tête de la résolution de l'AG des journalistes CFDT (congrès de mars 2017) illustre les mutations technologiques et les méandres du traitement de l'information. Comment trier et décoder l'information ? Tel était le thème de cette journée à laquelle ont participé environ 80 retraités CFDT de la région Auvergne Rhône Alpes, dont 10 de l'Isère. Les journalistes intervenants (voir ci-dessous) membres ou proches de la CFDT nous ont aidé à mieux connaître la presse, le métier de journaliste, le décodage de l'information afin d'avoir un avis « éclairé » de citoyen. Face au déferlement médiatique ambiant et aux réseaux sociaux. Il est utile de se poser quelques questions : la presse est-elle un produit ? L'information une marchandise ? Comment situer un journaliste à la fois auteur et salarié ? Quelles différences entre une information, un point de vue, un jugement ? Pourquoi cette course à

l'information en temps réel ? Avec une présentation des principaux propriétaires des Médias français : les grands argentiers milliardaires Arnaud, Bolloré Dassault, Pinault, Bouygues, Lagardère, et l'Etat. Il faut bien admettre que l'information est une marchandise... donc un produit économique qui sous-entend rentabilité. De plus, la spirale de l'instantané nuit souvent à la vérification de l'information avant sa diffusion. Le nombre de journalistes professionnels diminue : près de 36 000 en carte professionnelle en 2015 contre 37 900 en 2007 suite à des restructurations d'entreprises. La précarisation devient croissante, la publicité et les journaux gratuits ont modifié la place et le rôle du journaliste. Nous avons perçu les difficultés de la diffusion et du contrôle de l'information puisque le journaliste est à la fois auteur et salarié. Pourtant cette profession doit rester indispensable à la démocratie dans sa

dimension de contre-pouvoir. Des journalistes CFDT ont lancé un site d'enquêtes et d'investigation pour la qualité de l'information Médiacités (nous pouvons les aider en participant à la campagne de financement participatif de ce site : <https://fr.ulule.com/médiacités/>)

Les journalistes intervenants

Gérard Fourgeaud : Radio France Grenoble (ancien SG du syndicat des journalistes CFDT)

Marie-Martine Chambard : retraitée de France 3

Michel Deprost : anciennement *Le progrès Lyon*, créateur entreprise de presse solidaire

Diego Malcangi : italien, chef de service. *Euronews*, Lyon

Gérard Fumex : créateur et animateur du site Internet *librinfo74.fr*

Jean-François Cullafroz : retraité de diverses presses écrites et radios. Il a été l'animateur de la journée.

Christiane POLETTI

Amiante et Préjudice d'anxiété

Sur la plate forme chimique de Pont de Claix la CFDT s'engage et gagne

Suite à la loi reconnaissant un préjudice d'anxiété pour des salariés ou anciens salariés ayant travaillé sur des sites industriels reconnus et classés comme « sites-amiante », 106 salariés, dont 80 % de retraités, avaient engagé une procédure pour préjudice d'anxiété, soutenus par la CFDT. Quelques mois auparavant un autre groupe soutenu par la CGT avait engagé la même procédure. En tout, près de 300 salariés concernés, engagés dans cette reconnaissance qui s'annonçait longue.

Plus de 4 ans après, l'employeur est condamné en première ins-

tance par les prud'hommes, condamnation aggravée ensuite par la cour d'appel de Grenoble, à verser 15 450 € d'indemnités dommages et intérêts à chaque salarié demandeur, au motif que **toutes les dispositions nécessaires n'ont pas été prises en temps utile pour informer, éliminer et remplacer l'amiante existante dans les délais imposés par la loi**. De plus, l'employeur n'a pas fourni les attestations d'exposition après le départ de la majorité des salariés exposés. Celui-ci contestait aussi l'exposition de certains salariés à un environne-

ment amiante.

Le montant des indemnités pour le préjudice d'anxiété obtenues par la CFDT est le plus élevé en France à ce jour.

Merci à Udo et Luc, militants CFDT, qui ont piloté la procédure avec les avocats pendant 4 ans. Merci pour le travail de contact, de relance et l'organisation des assemblées générales tout au long de la procédure.

Jean-Marie BAUZA



>>> Suite de la page 2

Elections des différents responsables prévues au prochain Bureau le 2 mai.

Nous avons fait le point sur la représentativité après les élections TPE.

CFDT 1^{ère} organisation avec 26,37% - CGT : 24,85% - FO : 15,59% - CFE

CGC : 10,67% - CFTC : 9,49% - UN-SA : 5,35% - SUD : 3,46 %

G. CONTE présente des résultats dans la fonction publique, à EDF, à la SNCF et Orange qui démontrent le recul régulier de la CGT. Par contre la CFDT ne progresse pas partout.

Débat autour du peu de salariés (es)

qui votent dans ces élections (7 % pour les élections TPE) et le trop faible nombre de syndiqué en France.

Nous avons échangé sur les différentes idées proposées pour la journée conviviale qui se tiendra en juin.

Nous avons débattu sur l'actualité, les élections présidentielles et l'attitude de la CFDT. Nous partageons les critiques contre le FN, mais nous sommes très partagés sur les critiques sur JL MELANCHON. La Confédération ne nous a pas habitués à de telles positions.

Echanges sympathiques, endiablés, mais toujours corrects et dans le respect de chacun.

Merci à toutes et tous les participants

Gilbert CONTE

GEL DES COTISATIONS EN 2017

Le Bureau de l'UTR a décidé de ne pas augmenter la cotisation au syndicat CFDT retraités de l'Isère cette année car les pensions n'ont pas été réévaluées depuis 2015.

La CFDT Retraités revendique la revalorisation des pensions et demande l'indexation des pensions sur les salaires. Voir tract reçu dans Fil Bleu. Signez la pétition si ce n'est pas déjà fait.

<https://www.cfdt-retraités.fr/pétition>

Quelques rappels concernant la cotisation : le taux est fixé à 0,50 % de l'ensemble des pensions (sauf Sgen : 0,66 %) (exemple pour une pension mensuelle de 1000 € c'est 5 €). Vous pouvez vérifier que vous êtes bien à ce taux là et éventuellement nous demander d'ajuster.

Il y a deux façons possibles pour payer sa cotisation : le prélèvement tous les deux mois de deux mensualités – c'est pratique car une fois mis

en place il n'y a plus à s'en préoccuper – et le paiement par chèque en une ou deux fois – le principe est que la cotisation est due en début d'année sans attendre les rappels.

La cotisation syndicale donne droit à un avoir fiscal de 66%, la part restant à la charge de l'adhérent est donc de 1,70€ pour une cotisation de 5€. L'avoir fiscal est déduit des impôts sur le revenu ou remboursé.

DÉMARRAGE DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DE L'UTR

La commission « Environnement » de l'UTR-CFDT Isère, créée lors du congrès de novembre 2015 a eu sa première réunion le 13/06/17. Huit participant-e-s de l'ULR Grenoble-Agglomération-Sud-Isère, de l'ULR du Grésivaudan et de l'ULR de Voiron se sont rencontrés pendant une matinée à Voiron. Les échanges ont été riches et instructifs, dus à l'expérience très

différente de chacun, de l'économiste à la dirigeante d'association de protection de la nature. Chaque participant-e à la suite de cette réunion va transmettre ses attentes. Un fonds créé pour avoir une petite bibliothèque a été bien apprécié et a commencé à être mis en place dès cette première réunion.

Nous faisons un appel à participation pour les ULR non représentées. Il serait important d'avoir au moins un correspondant permettant de faire le lien dans les deux sens.

Déjà un 1^{er} correspondant : Marc Portal pour l'ULR Roussillon. Prochaine réunion : Mercredi 4 octobre 2017 Voiron.

Bureau élargi de l'UTR le 12 juin 2017

Les statuts du dernier congrès ont ouvert la possibilité de tenir un bureau « élargi » 2 fois par an afin que d'autres adhérents (représentants d'ULR, représentants de SSR, représentants des commissions) puissent y participer.

La réunion a débuté avec un tour des ULR ce qui a permis de faire un point sur les projets, les actions et les différentes initiatives locales. Les SSR présentes (SPEAG, Chimie-Energie) ont fait de même.

Puis les responsables des différentes commissions sont intervenus pour un compte rendu des activités :

Commission Santé :

Composée d'une vingtaine de membres elle a travaillé récemment sur les thèmes suivants :

Fin de vie, loi d'adaptation de la société au vieillissement, loi travail et ses conséquences, la CSG appliquée aux retraités. Elle projette d'engager au niveau de chaque ULR une évaluation de la vitalité des CVS (Conseil de vie sociale), en mobilisant les services du département.

Commission ODF

(Organisation-Développement-Formation)

Formation : Un travail important est effectué avec la région (élaboration des plans de formation). La commission propose d'organiser des stages qui seraient plus ouverts sur le quotidien (conduite automobile, risques domestiques, prévention des chutes...) Les journées de formation de Moirans sont aussi un moment important de notre vie syndicale (Tourisme solidaire, Migrants, Revenu universel, sont les derniers thèmes abordés)

Développement :

Un plan a été élaboré pour l'année 2017, la commission travaillera prochainement sur la mise en œuvre de celui-ci.

Commission communication :

3 volets : communication interne, externe (relation avec les médias) et enfin notre journal Repères.

Détente et Culture :

La commission projette de proposer plus d'activités de proximité.

Commission Environnement :

La 1^{ère} réunion est fixée au 13 juin à Voiron.

Intervention de Jean-Michel ROBLET du syndicat Santé-Sociaux

Ce syndicat nous propose un travail collaboratif entre l'UD et les retraités sur des thèmes ciblés (Migrants, solidarité, CDCA (Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie). Il souhaite également participer à notre commission Santé-social.

Présentation des comptes par le trésorier adjoint Robert Vignon

La situation comptable et financière est saine. Il se dégage un léger excédent. Nous avons un bon niveau de trésorerie en lien avec les réserves constituées sur les derniers exercices.

Les effectifs de nos adhérents sont stables : 907 à fin décembre 2016. Il y a eu 31 entrées dans le courant de 2016 et 36 radiations, d'où un solde de moins 5 adhérents à fin 2016.

Audit de la CFDT Retraités (UCR)

Porte sur l'utilité sociale des retraités, leur rôle, leur place. A noter une excellente qualité de la formation et de la communication.

Loi travail et indemnités prud'homales

Jérôme Douady informe les participants quant au plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif et sur la négociation patronat-syndicats avant le processus des ordonnances voulu par le gouvernement.

Jean-Pierre THOMAS

BILLET D'HUMEUR d'un adhérent, ancien juge prud'homal

Le plafonnement des indemnités prud'homales fait partie des urgences pour Emmanuel MACRON, mais le projet d'ordonnance fait peser un fort risque d'injustice en cas de licenciement abusif.

Aujourd'hui les dommages et intérêts sont âprement discutés et décidés entre les juges salariés et employeurs durant le délibéré. Malgré tout, le montant fixé n'efface pas pour autant l'injustice subie par le salarié qui ne retrouvera pas son emploi.

Cette ordonnance, à venir, est censée favoriser l'emploi futur. Si cela était vrai, cela serait décidé au mépris de la loi et surtout des travailleurs salariés jetables au bon vouloir des patrons !

Mais pas d'inquiétude, la moralisation de l'espace public est « en marche » !!!

Bernard GARRIGUES. ULR Grenoble.

LE REVENU UNIVERSEL

L'UTR, avec l'aide de l'ULR de Voiron, a organisé le 27 janvier 2017 une journée d'information sur le Revenu Universel au domaine de la Brunerie à VOIRON. Un peu plus de soixante personnes ont participé à cette journée.

Michel HOLLARD, nous a dressé un état des lieux très documenté sur l'historique, les différentes écoles actuelles, les enjeux, les difficultés de mise en œuvre... Le sujet était vaste (économie, sociologie, prospective, politique) et souvent assez ardu... Michel s'est montré très pédagogue et il a su répondre clairement et simplement aux questions de la salle.

L'après-midi était consacré à des exemples plus concrets sur de petites vidéos.

Maxime GONZALEZ nous a présenté le projet du candidat Benoit HAMON, André DUNY nous a dit pourquoi il était contre toute idée de revenu universel.

Ensuite, les participants se sont réunis en trois ateliers :

1. Quels seraient les changements induits par la mise en place du revenu universel ?
2. Les obstacles à la mise en place du revenu universel
3. Le revenu universel est-il une solution à la diminution de l'emploi ?

La restitution des travaux de sous-groupes a été un peu confuse, preuve s'il était besoin que le problème est complexe et divisé. Les principales remarques :

- ◆ Ce peut être un moyen pour sécuriser les citoyens "les moins favorisés" physiquement, économiquement, intellectuellement,
- ◆ Quel intérêt pour les personnes âgées... par rapport au "minimum vieillesse" ?
- ◆ Peut-il aider les jeunes au départ : apprentissage, études, logement, permis de conduire, création d'entreprise... ?



- ◆ Cela pourrait réduire les coûts de gestion des multiples organismes gérant aides, secours, allocations ...
- ◆ « Être payé à ne rien faire est une mesure difficile à faire accepter »
- ◆ « Mesure très difficile à financer »
- ◆ « Les gens n'auront plus envie de travailler, perte de compétitivité de notre économie »
- ◆ « Risque de baisse générale des salaires ».

Conclusion d'un participant à la fin de la journée ; « j'ai changé d'opinions, maintenant, je ne sais plus quoi penser..., il faut que je réfléchisse » Inviter au débat et à la réflexion était l'objectif de cette journée.

Il est difficile de résumer les prises de position des intervenants.

Le débat reste ouvert au sein de la CFDT

De son côté la Fédération Chimie Energie - CFDT a mené une réflexion sur ce thème. Pour

elle notre société est confrontée au chômage de masse depuis des décennies. Les inégalités et la pauvreté se développent. De plus en plus de travailleurs, comme les travailleurs indépendants ou les auto-entrepreneurs, se retrouvent en dehors de toute couverture sociale liée au contrat de travail. Si nous devons réfléchir à de nouveaux systèmes, ils doivent reposer sur des principes de solidarité et apporter à chacun, quels que soient ses revenus, une protection sociale de qualité. Un revenu identique pour tous pourrait permettre de sortir une partie de notre population de la pauvreté mais, sans condition de ressources, il pose aussi des questions de justice sociale. La solution passera par un rééquilibrage entre les revenus du capital et ceux du travail en direction des salariés et des citoyens, pour une société plus juste. Un modèle qui reste à construire.

Pierre DUMONTANT
Chantal DURANTON